



## Calcul des droits dans la succession

-----  
Par marie75

Le notaire en 8ème etc

je comprends rien

J hérite avec mon frère de la part de mon père 50/50 usufruit pour ma maman

mais Suite à son décès à 50 ans On a appris que maman avait eu deux autres enfants d'une première union donc sa part en 4

Mais le notaire parle pas en pourcentage ?

en quart etc..

donc au final de combien sera ma part à moi à mon frère et mes deux demi frères

Donc elle sera ma part au total et ce de mon frère et demi frères combien avec le système de calcul du notaire

merci de votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Rambotte vous a répondu ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession/droits-de-succession/vente-maison-sucession-t36685.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession/droits-de-succession/vente-maison-sucession-t36685.html[/url]

-----  
Par marie75

merci j'ai pas lu bien la réponse l'autre fois

-----  
Par JackT

bonjour

si le bien dépendait de la communauté

1/2 succession de votre père

1/2 succession de votre mère

elle opte pour l'usufruit à son décès l'usufruit s'éteint,

sa succession comprend donc la moitié du bien commun, sur sa succession vous êtes 4

donc sa moitié est divisée en 4 soit 1/8 chacun

de votre côté vous avez la moitié de votre père avec votre frère chacun 2/8

Il ne s'agit pas du calcul du notaire mais d'une règle légale